

Votre interlocuteur

**M. Yoann BETHON**

H360 Conseils

ybethon@h360conseils.fr



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2026**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

---

**H360 CONSEILS** adhèrent à la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine. SAS au capital social de 3 742, 00 Euros, immatriculé au RCS d' Aix-en-Provence sous le numéro 901 384 883.  
Adresse : Espace LUMINA - 320 Rue Émilien Gautier, Bâtiment B, 13290 AIX-EN-PROVENCE  
0660730710 -nicolasonen@h360conseils.fr

## VOTRE CONTACT

---

**M. BETHON Yoann**

**H360 Conseils**

320 Rue Émilien Gautier Bâtiment B  
13290 Aix en Provence

Téléphone :

Email : [ybethon@h360conseils.fr](mailto:ybethon@h360conseils.fr)

## VOS INFORMATIONS D'IDENTITE

---

M.

## INFORMATIONS

---

### Activités réglementées :

H360 CONSEILS est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 21007484 (qui peut être consulté sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) et exerce les activités réglementées suivantes :

- Conseiller en investissements financiers (CIF)
- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

## Conseiller en investissements financiers

- **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, adhérent à la CNCGP (Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))).

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse large des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

**N° ORIAS : N°21007484**

## Responsabilité civile professionnelle

Conformément à la loi, nous vous informons que le Cabinet H360 CONSEILS dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances, et souscrites auprès de MMA Entreprise (Police n° 118.263.166 / Adhérent N° 232675). Le Cabinet H360 Conseils est en mesure de vous communiquer l'attestation d'assurance RC Pro et l'attestation des Garanties Financières sur simple demande.

## Garanties

| Activités assurées  | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|---|--------------------------------|---|
| Activité d'Agent Immobilier SANS MANIEMENT ET SANS DETENTION DE FONDS                     | -€                             | 110 000€                                |
| Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiements (IOBSP) SANS FONDS CONFIES | -€                             | 115 000€                                |
| Courtage d'Assurances de Personnes SANS ENCAISSEMENT DE FONDS DE TIERS                    | -€                             | 115 000€                                |

## Courtier

- **Intermédiaire en assurance inscrit en qualité de Courtier** (catégorie b) non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance (la liste des sociétés et compagnies est à votre disposition sur simple demande).

- **Mandataire d'intermédiaire en assurance**

**N° ORIAS : N°21007484**

## Responsabilité civile professionnelle

Conformément à la loi, nous vous informons que le Cabinet H360 CONSEILS dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances, et souscrites auprès de MMA Entreprise (Police n° 118.263.166 / Adhérent N° 232675).

Le Cabinet H360 Conseils est en mesure de vous communiquer l'attestation d'assurance RC Pro et l'attestation des Garanties Financières sur simple demande.

# MÉDIATEURS

---

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

- Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 ([www.amf-france.org/le médiateur](http://www.amf-france.org/le_mediateur))
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ([www.mediateur-conso.cmap.fr](http://www.mediateur-conso.cmap.fr) – [consommation@cmap.fr](mailto:consommation@cmap.fr)) En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

## Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance : ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

## RÉMUNÉRATION

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

En complément, des honoraires pourront être facturés au client selon les modalités définies dans la lettre de mission.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

### Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

### Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

### Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

## RÉCLAMATIONS

---

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de dix jours ouvrables pour en accuser réception, puis de deux mois, à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 Paris ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>.

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant le tribunal compétent du territoire de l'État dans lequel le défendeur est domicilié.

## RGPD

---

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications. A ce titre, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Nicolas ONEN, Gérant du Cabinet H360 CONSEILS et responsable du traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez en informer Nicolas ONEN à [nicolasonen@h360conseils.fr](mailto:nicolasonen@h360conseils.fr) .

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

## Le Client

Fait à :  
Date :  
Signature :

## Le Conseiller

Fait à :  
Date :  
Signature :

## MENTIONS LÉGALES

---

H360 CONSEILS – SAS au capital de 3 742 euros. 901 384 883 RCS Aix en Provence. TVA intracommunautaire FR10901384883. NAF : 7022Z : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Adhérent à la CNCGP, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 21007484. Carte professionnelle « Transaction sur Immeubles et fonds de commerces sans détention de fonds » N° CPI **1310202100000215** délivrée par la CCI de Marseille Provence conférant le statut d'Agent immobilier. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière N°118.263.166 Siège social : 2811 Avenue Thiers 13320 BOUC BEL AIR Bureaux : 320 Rue Émilien Gautier Bâtiment B 13290 AIX-EN-PROVENCE

Contact : 0660730710 / [nicolasonen@h360conseils.fr](mailto:nicolasonen@h360conseils.fr)